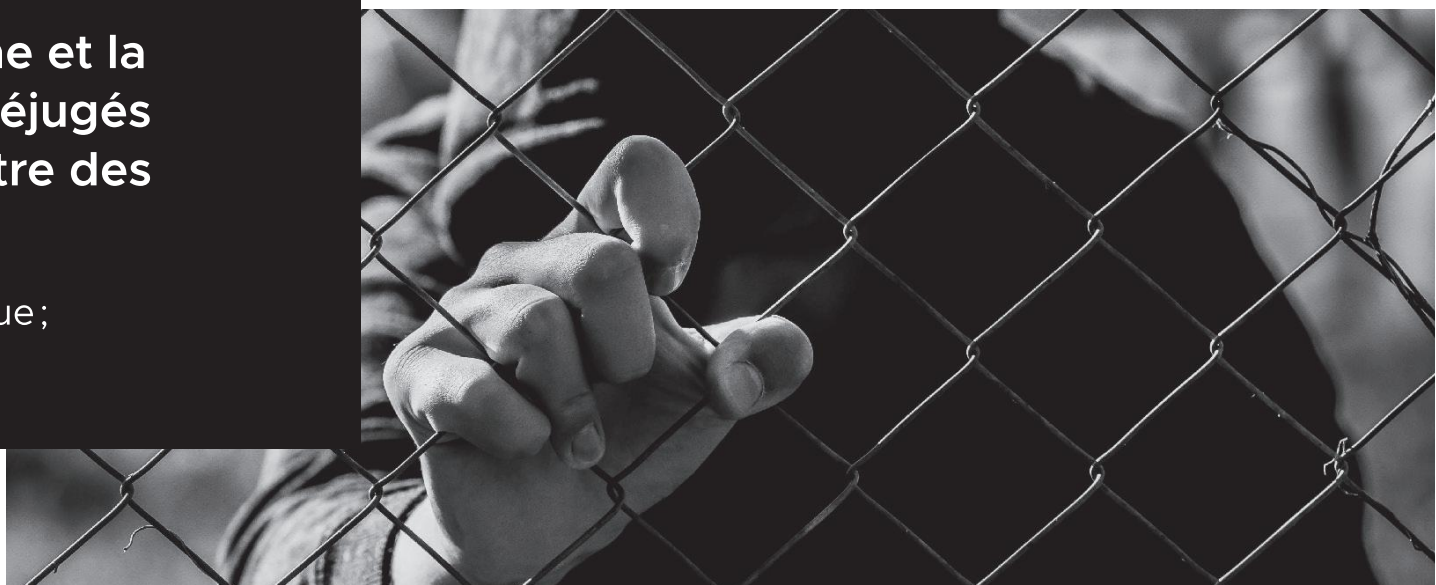


# NOTE POLITIQUE

## L'opinion publique sur le crime et la justice pénale: Réduire les préjugés sociaux et culturels à l'encontre des personnes criminalisées

Mots-clés: Criminalité; Opinion publique; Détermination de la peine; Politique



### RÉSUMÉ

Les stéréotypes sociaux suggérant que les personnes criminalisées sont peu chaleureuses ou colériques biaisent fortement les préférences punitives qu'une personne peut former de façon rapide et intuitive. Les interventions politiques devraient viser à réduire la stigmatisation des populations criminalisées, adopter une stratégie de prévention du crime axée sur le grand public et atténuer l'impact de la punitivité intuitive dans l'opinion publique.

### CONTEXTE

La perception qu'ont les Canadiens de la criminalité ne reflète pas justement la réalité. Un sondage réalisé en 2022 auprès d'un peu plus de 5000 Canadiens suggère une croyance largement répandue (60 %) que la criminalité a augmenté au cours des cinq dernières années, bien que la victimisation autodéclarée soit demeurée stable (13 %) (Angus Reid, 2022), et que les données de 2021 suggèrent une stabilité des tendances de la criminalité enregistrée par la police (Moreau, 2022). Selon un sondage réalisé en 2016, environ 75 % des Canadiens pensent que l'imposition de peines plus sévères est la solution pour réduire la criminalité (Price, Sechopoulos et Whitty, 2019). Pourtant, dès 2002, un rapport commandé par le Solliciteur général du Canada analysant les résultats en matière de récidive pour plus de 442 000 individus criminalisés démontre que les peines plus sévères ne parviennent pas à prévenir la récidive (Smith, Goggin, & Gendreau, 2002).

Dans son plan ministériel de 2023-24, Sécurité publique Canada a proposé une approche holistique pour lutter contre la criminalité et augmenter la sécurité dans les communautés canadiennes, notamment en améliorant la réinsertion et en minimisant donc la récidive. Le gouvernement du Canada a promulgué la *Loi sur le cadre visant à réduire la récidive* (2021) pour s'attaquer aux obstacles à la

réinsertion en misant sur cinq piliers que sont le logement, l'éducation, l'emploi, la santé et les réseaux de soutien positifs. Parmi les changements récents, citons la réduction des frais de suspension du casier (pardon) de 650 \$ à 50 \$ (Sécurité publique Canada, 2023). La loi souligne également la nécessité d'évaluer et d'améliorer les procédures afin de «s'attaquer aux préjugés raciaux et culturels» dans le traitement des personnes incarcérées.

La réduction des préjugés sociaux répandus est une étape supplémentaire nécessaire pour contrer le soutien persistant du public pour des politiques de justice pénale excessivement sévères et pour améliorer la capacité de réinsertion avec succès des personnes criminalisées. En effet, l'opinion publique est souvent citée comme l'une des principales raisons pour lesquelles les politiciens élaborent des politiques de justice pénale sévères (par exemple, les peines minimales obligatoires) (Elliott & Coady, 2016). La note politique suivante s'appuie sur une série d'études portant sur les préjugés sociaux répandus à l'encontre des personnes criminalisées et sur les préférences punitives qui en découlent. Des recommandations politiques sont formulées pour réduire les préjugés sociaux et atténuer leurs effets dans les politiques de justice pénale et les pratiques pénales.

## PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

### ► **Garantir la suspension de casier judiciaire rapide et accessible**

Politique et législation pertinentes : Loi sur le casier judiciaire (L.R.C., 1985, c. C-47)

Accroître l'accès aux suspensions de casier pour les personnes qui ont purgé leur peine et ne commettent plus de délits, y compris le retrait automatisé des casiers judiciaires pour éviter la stigmatisation.

### ► **Réduire ou abolir les peines minimales obligatoires**

Politique et législation pertinentes : *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* ; art. 85, art. 99(1), art. 235(1), art. 372(2)(a)(i) ; *Code criminel*.

Modifier la législation pour permettre au juge d'imposer une peine autre que la peine obligatoire si une peine moindre est nécessaire pour éviter la stigmatisation.

### ► **Adopter une stratégie de prévention de la criminalité axée sur le grand public**

Promouvoir un discours public conforme aux nouveaux modèles de prévention de la criminalité, axé sur l'empathie et offrant un portrait varié des personnes criminalisées, afin de réduire les préjugés punitifs intuitifs.

### ► **Améliorer les mesures de l'opinion publique sur les questions de justice pénale**

Avant de mesurer la punitivité du public, fournir aux personnes interrogées des informations de base sur les tendances actuelles des taux de criminalité, de la population carcérale (sa taille et composition) et des pratiques pénales, afin de réduire les préjugés punitifs intuitifs.

### ► **Promulguer des principes directeurs dans les pratiques de détermination de la peine afin de minimiser les biais punitifs**

Politique et législation pertinentes : Section 718.1 du *Code criminel*

Formaliser un document écrit qui doit être soumis aux juges par le procureur et qui prend en compte l'historique et les informations personnelles des personnes criminalisées afin de réduire les préjugés punitifs intuitifs.





## RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

---

La présente recherche s'appuie sur les résultats d'une série d'études menées au Canada et au Royaume-Uni. Le devis de l'étude consistait à demander à des participants de décider si une personne déclarée coupable d'avoir commis un crime devait être envoyée en prison ou non, en suivant leur « réaction instinctive » (Côté-Lussier & David, 2022).

- **La prise de décision et le jugement social.** La recherche sur la cognition sociale reconnaît deux processus interdépendants contribuant à la prise de décision et au jugement (Gore & Sadler-Smith, 2011 ; Kruglanski & Gigerenzer, 2011). Le premier processus est un processus raisonné plus lent, qui s'appuie sur des croyances explicites, des principes moraux ou des évaluations d'une situation. Le second processus émerge de mécanismes cognitifs et émotionnels rapides qui opèrent au niveau « instinctif » et qui ont pour effet d'influencer le raisonnement.



En moyenne, les personnes ont été capables de prendre une décision de punition sévère en seulement 1,5 secondes. Plus le temps de décision était court, plus ils étaient susceptibles de choisir la peine la plus sévère.

Même dans un délai aussi court, il existe une tendance systématique dans les décisions des personnes : certains individus criminalisés sont toujours punis sévèrement (taux de punition > 90 %) tandis que d'autres sont rarement punis sévèrement (15 %).

Les stéréotypes criminels sont le facteur clé qui influence les choix punitifs basés sur l'intuition. Les participants ont surtout puni les individus qui « ressemblent » à des criminels stéréotypés - ceux qui ont l'air moins chaleureux et plus en colère (Côté-Lussier, 2013 ; Côté-Lussier & David, 2022).

- **Stéréotypes criminels.** Les recherches sur les stéréotypes concernant les personnes criminalisées suggèrent qu'elles sont généralement considérées comme plus dangereuses et plus coupables, et qu'elles ne sont pas susceptibles de changer (Franklin & Henry, 2020). Les stéréotypes sur les criminels reflètent des dimensions universelles de la perception sociale : les personnes criminalisées sont perçues comme n'ayant pas une disposition chaleureuse (c.-à-d. cruelles, peu aimables), ni de compétence (c.-à-d. inintelligentes, incompetentes), et comme ayant un statut social peu élevé (Côté-Lussier, 2016). Ces stéréotypes ont un impact direct sur la façon dont les individus se sentent et agissent à l'égard des personnes criminalisées. Par exemple, des recherches récentes menées au Canada suggèrent une moins grande volonté d'offrir de l'aide aux personnes étiquetées comme étant des « criminels » (Boutet, Goulet-Pelletier, Maslouhi, Fiset, & Blais, 2022).



Au-delà de la perception, des changements physiologiques mesurés par l'électromyographie faciale suggèrent également que les participants ressentent des émotions négatives plus fortes face à des individus criminalisés à l'apparence plus stéréotypée (Côté-Lussier & David, 2022).

Les caractéristiques des décideurs jouent également un rôle important. Les individus plus conservateurs et autoritaires ont tendance à punir plus souvent et plus rapidement (David & Côté-Lussier, *soumis pour publication*). L'empathie, en revanche, est un facteur de protection qui incite les gens à ralentir et à s'engager davantage dans une réflexion délibérée lorsqu'ils décident de punir ou non (Dong & Côté-Lussier, *en préparation*).

Des préjugés intuitifs punitifs plus importants, des dispositions politiques plus conservatrices et une moindre empathie contribuent à l'expression d'un plus grand soutien pour des politiques pénales sévères.

---

Dans l'ensemble, cette recherche montre que les stéréotypes criminels incitent fortement les individus à prendre des décisions plus rapides et plus punitives. Des interventions potentielles ciblant les stéréotypes et les préjugés face aux criminels, les dispositions politiques et les traits empathiques pourraient contribuer à contrecarrer la tendance par défaut des humains de punir sévèrement.

---

## RÉFÉRENCES

- Angus Reid (Producer). (2022). Concerns over crime climb to decade high; confidence in RCMP plummets below majority. Retrieved from <https://angusreid.org/canada-crime-rcmp-supreme-court-confidence/>
- Boutet, I., Goulet-Pelletier, J.-C., Maslouhi, S., Fiset, D., & Blais, C. (2022). Criminality labelling influences reactions to others' pain. *Heliyon*, 8(12), e12068.
- Côté-Lussier, C. (2016). The functional relation between social inequality, criminal stereotypes, and public attitudes toward punishment of crime. *Psychology, Public Policy, and Law*, 22(1), 46-57. doi:<http://dx.doi.org/10.1037/law0000073>
- Côté-Lussier, C., & David, J.-D. (2022). Intuitive anger in the context of crime and punishment. *Psychology, Crime & Law*, 1-23.
- Elliott, K. G., & Coady, K. (2016). *Mandatory Minimum Penalties in Canada: Analysis and Annotated Bibliography*. Retrieved from Ottawa, Canada: <https://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/jr/mmp-pmo/index.html>
- Franklin, T. W., & Henry, T. K. S. (2020). Racial disparities in federal sentencing outcomes: Clarifying the role of criminal history. *Crime & delinquency*, 66(1), 3-32.
- Gore, J., & Sadler-Smith, E. (2011). Unpacking intuition: A process and outcome framework. *Review of General Psychology*, 15(4), 304-316. doi:<https://doi.org/10.1037/a0025069>
- Kruglanski, A. W., & Gigerenzer, G. (2011). Intuitive and deliberate judgments are based on common principles. *Psychological Review*, 118(1), 97-109. doi:<https://doi.org/10.1037/a0020762>
- Moreau, G. (2022). *Police-reported crime statistics in Canada, 2021*. Retrieved from <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2022001/article/00013-eng.htm>
- Price, S., Sechopoulos, S., & Whitty, J. (2019). *Support for harsher criminal punishment is greater among the young, the insecure, victims, and those with low trust in the police*. Retrieved from Vanderbilt University: <https://www.vanderbilt.edu/lapop/insights/IO940en.pdf>
- Public Safety Canada. (2023). *Department Plan 2023-24: Building a safe and resilient Canada* (PS1-12E-PDF). Retrieved from Ottawa, Canada: <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/dprtmntl-pln-2023-24/dprtmntl-pln-2023-24-en.pdf>
- Smith, P., Goggin, C., & Gendreau, P. (2002). *The effects of prison sentences and intermediate sanctions on recidivism: General effects and individual differences*. Retrieved from <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ffcts-prsn-sntncs/ffcts-prsn-sntncs-eng.pdf>

---

## À PROPOS DES AUTEURS

**Carolyn Côté-Lussier**, PhD, est professeure spécialisée en criminologie, en études urbaines et en santé publique. Elle est professeure associée au Centre Urbanisation Culture Société de l'Institut National de la Recherche Scientifique (INRS) et chercheuse au Centre International de Criminologie Comparée. Cette recherche a été soutenue par une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada accordée à prof. Côté-Lussier.

**Y. Doug Dong**, BA, est assistant de recherche au Centre Urbanisation Culture Société de l'Institut National de la Recherche Scientifique (INRS) et au Département de Psychologie de l'Université McGill.

**Jean-Denis David**, BA, MA, est candidat au doctorat dans le Département de Sociologie de l'Université McGill.

---